

**DEC192017DR17**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UMS3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont la directrice est Mme Anne-Marie Tréguier ;

**Vu** la décision DEC182535INSU du 5 octobre 2018 portant cessation de fonctions de Madame Anne Marie TREGUIER et nomination de Monsieur Frédéric JEAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3113 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UMS3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jean, délégation de signature est donnée à Mme Corinne Floc'h-Laizet, ingénieure d'études et M. Jacques Déverchère, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC182492DR17 du 3 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 9 juillet 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

